



Recommandations de l'ABF concernant l'application pour les bibliothèques du décret réformant les rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires¹, et les questions concrètes qui en découlent, notamment auprès des bibliothèques, conduisent aux recommandations ci-dessous.

La réforme, une opportunité pour les bibliothèques de formuler de nouvelles offres pour un public spécifique

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires est une opportunité pour les bibliothèques de proposer de nouvelles offres de service à leur public.

Les conséquences naturelles de ces engagements impliquent une réflexion globale sur l'organisation, les contenus de l'accueil des enfants en bibliothèque (temps scolaire / périscolaire), les publics prioritaires et les ressources nécessaires (budget, ressources humaines, locaux). Des incidences sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque et sur l'organisation du temps travail sont également à prendre en compte. Le projet de service peut ainsi être revu en intégrant ces nouvelles données, mais une vigilance est nécessaire pour conserver la mission de la bibliothèque de servir tous les publics. Pour ce faire et dans cette phase de mise en place, le cadre contractuel de la convention demeure l'outil le mieux à même de répondre à ces différentes problématiques.

Concertation et partenariat

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires est une opportunité pour les bibliothèques de proposer de nouvelles offres de service à leur public.

Les temps d'accueil périscolaires bénéficieront, au-delà du livre, des différentes ressources de la bibliothèque, dans un cadre convivial et non plus scolaire. Une attention particulière sera portée au nombre d'enfants accueillis et à leurs âges, afin que les séances soient les plus adaptées possibles.

Pour mener à bien ce projet et pour une collaboration profitable des différents partenaires, il est important de libérer également du temps pour sa préparation et son évaluation. Les bibliothèques publiques sont aussi des lieux de formation appropriés, à destination des animateurs, pour des activités liées au livre et à la lecture, à l'image animée et à la musique, au numérique ; des outils spécifiques pourront être mis en place pour cela.

La bibliothèque, lieu essentiel

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires est une opportunité pour les bibliothèques de proposer de nouvelles offres de service à leur public.

Le cadre de ces activités reste bien sûr sous le contrôle et la responsabilité juridique de la commune organisatrice, qu'il y ait ou non un Projet Educatif Territorial.

L'ABF invite les professionnels des bibliothèques à communiquer leurs questionnements et leurs expériences, par le biais du [forum Agorabib](#) sur lequel le sujet a déjà été entamé. Une journée d'étude nationale, permettant d'en tirer le bilan et d'envisager l'avenir de ces actions périscolaires, est envisagée.

¹ Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et

élémentaires